

Communiqué de presse
« Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain? »
Prix National arturbain.fr 2011
Allocution d'ouverture de Robert-Max Antoni

Le 28 septembre dernier, tirant les enseignements du passé, les professions du cadre de vie du secteur privé de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et du conseil ont apporté chacune, au regard de leurs sensibilités et de leurs responsabilités, une réponse à cette question.

Ce premier enseignement figure dans la revue Urbanisme de novembre/décembre 2011

Aujourd'hui 30 novembre, le Séminaire Robert Auzelle (SRA) présente 6 opérations où l'usage économe de l'espace se conjugue avec de nouveaux cadres de vie à mesure humaine.

En quoi ces opérations sont-elles exemplaires ?

Clamart,

« la Cité de la Plaine », habitat social des années soixante, par sa densité, sa diversité architecturale et sa durabilité, contraste positivement par rapport aux « lotissements et grands ensembles » de l'époque . Depuis plus d'un demi-siècle, elle atteste des conditions d'un bien-vivre entre les générations de diverses origines sociale et culturelle. Composée, dès son origine avec la nature et à échelle humaine , elle s'adapte aujourd'hui aux nouveaux besoins tout en améliorant l'environnement.

Par ailleurs, porteuse d'un projet culturel et social soutenu par la Ville et les associations d'habitants, elle se soucie de faire reconnaître sa «*valeur universelle exceptionnelle*» au titre du Patrimoine mondial de l'Unesco. L'urbaniste de la Cité de la Plaine ayant été Robert Auzelle, en accord avec l'Office de Clamart-Habitat, le Séminaire Robert Auzelle présente cette opération hors concours, pour ne pas être jugé et partie.

Auxerre,

« Le Clos des vignes », ensemble architectural et paysager, classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, à proximité du centre-ville, accueille en logements locatifs libres une population diversifiée de 500 personnes. Cette opération de rénovation répond à un besoin local . Elle a permis d'éviter une consommation d'espace naturel et de valoriser un patrimoine historique.

Chauconin-Neufmontiers

« Le quartier des Chaudrons », illustre l'exemplarité d'un lotissement d'habitations où l'économie de foncier est réalisée avec des immeubles bas, des maisons de ville autour d'une place publique avec commerces, donnant une identité de petite ville . Les habitants, les futurs acquéreurs et les services publics ont été associés. aux démarches et études préalables pour un mariage heureux entre ces 2 hameaux.

La Garenne-Colombes

« Les Champs Philippe », à partir d'une friche, ce nouveau quartier conserve l'échelle et les formes urbaines du voisinage. Il accompagne à terme une restructuration du réseau des espaces publics de la ville en libérant celui-ci du stationnement résidentiel reporté en sous sol. Une trame verte, avec des services, des commerces, et des transports en commun, valorisera le paysage et les espaces publics de la ville .

Nantes

« Bottière-Chénaie », opération de grande envergure, implantée sur d'anciennes friches maraichères. Elle s'insère dans l'agglomération nantaise avec des formes diversifiées d'habitat dense. Une trame verte et bleue importante constitue une référence en matière d'aménagement écologique dans l'agglomération.

Vert-Saint-Denis

« Les Marchés de Bréviandes », sur le terrain d'une ancienne carrière à proximité du centre-ville, donne une réponse originale en matière d'éco-résidence à petite échelle. Avec des écritures architecturales multiples les maisons réalisées en bois à partir de modules 3D sont réparties en îlots denses composés dans un réseau d'espaces piétonniers.

« Face à l'étalement urbain , quel cadre de vie pour demain?»,

Les maires, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre ont répondu aux objectifs du Grenelle en présentant:

des opérations proches du centre-ville sur des friches ou dans un patrimoine de valeur historique,
des quartiers à taille et à densité humaine mesurées ,
des économies d'énergie et des créations de trames vertes et bleues ,
des réseaux de circulations douces et des dessertes en transports en commun.

Il convient d'entendre:

Les maires, ou leurs représentants, exposer en 2 minutes les qualités remarquables de leur ville.

Les présentateurs exposer en 6 minutes les qualités architecturales, sociales et environnementales de chaque opération.